

BUDGET PARTICIPATIF

1

J'AI UNE IDÉE

POUR LES PONTS-DE-CÉ

**RENDEZ-VOUS
SUR LA PLATEFORME
AVANT LE 31 MARS**



jeparticipe.lespontsdece.fr



LES PONTS DE CÉ

lespontsdece.fr

La Ville donne la possibilité aux citoyens des Ponts-de-Cé de proposer et de voter des projets d'investissement avec une enveloppe annuelle de 50 000 €.



LES OBJECTIFS

- Favoriser une implication citoyenne et collective.
- Améliorer l'efficacité de l'action publique en permettant aux citoyens de proposer des projets qui répondent à des besoins d'intérêt général.
- Créer du lien social autour des projets.



QUI PEUT PARTICIPER ?

- Tous les Ponts-de-Céais, sans condition de nationalité, à partir de 11 ans (les mineurs devront désigner un responsable légal), à titre individuel ou collectif.
- Toute association domiciliée sur la commune justifiant d'un intérêt local et commun.
- Tout dispositif de démocratie participative (Comités de Quartier, etc.).
- Tous les élèves et étudiants scolarisés aux Ponts-de-Cé.



COMMENT DÉPOSER SON IDÉE ?



Les idées pourront être déposées jusqu'au 31 mars 2022 :

- Par voie numérique, sur la plateforme dédiée à la participation citoyenne : <http://jeparticipe.lespontsdece.fr>
- Par voie papier, sur les formulaires qui seront également disponibles dans les accueils publics municipaux, puis à déposer dans les urnes ou à envoyer à l'adresse suivante : 7 rue Charles de Gaulle - 49130 Les Ponts-de-Cé.



COMMENT TRANSFORMER MON IDÉE EN PROJET ?

ÉTAPE 2

1- Les idées feront l'objet d'un travail commun entre les services municipaux et les porteurs du projet pour transformer les idées en projets.

2- le comité de pilotage (composé de 3 agents municipaux, 2 élus et 5 citoyens référents des Comités de Quartier) validera la liste des projets considérés comme recevables.

3- Les services techniques vérifieront la faisabilité technique des projets.

Le comité de pilotage classera ensuite chaque projet en trois catégories :

RÉALISABLE

**NON
RÉALISABLE**

DÉJÀ PRÉVU



LE VOTE

ÉTAPE 3

QUI PEUT VOTER ?

- Tout Ponts-de-Céais âgé de 11 ans au minimum.
- Le vote est individuel uniquement et non pas par association, entreprise ou collectif.

COMMENT VOTER ?

- En ligne sur la plateforme dédiée à la participation citoyenne : <http://jeparticipe.lespontsdece.fr> ou par bulletin papier à déposer dans des urnes placées à la mairie, à la maison des associations et au trait d'union.
- Chaque votant devra voter pour ses 3 projets préférés.
- Pour éviter les doublons, le vote sera nominatif et une adresse mail vous sera demandée.

ÉTAPE 1

J'ai une idée, je propose un projet : 8 janvier → 31 mars 2022

ÉTAPE 2

Instruction des projets : 1er avril → 30 août 2022

ÉTAPE 3

Vote des projets : 3 septembre → 30 septembre 2022

ÉTAPE 4

Cérémonie des lauréats : avant la fin octobre 2022

ÉTAPE 5

Réalisation : novembre 2022 → novembre 2024

Les propositions citoyennes réalisées feront l'objet d'actions de valorisation (inaugurations, communication...).

Une plaque signalant l'action, au sein de l'équipement concerné, sera apposée dans le cadre du budget participatif.

**À PARTIR DU 8 JANVIER
RENDEZ-VOUS SUR
jeparticipe.lespontsdece.fr**

+ D'INFOS :

Maison des Associations
7 avenue de l'Europe

02 41 79 70 67 - jeparticipe@ville-lespontsdece.fr



[@villepontsdece](https://www.facebook.com/villepontsdece)



www.lespontsdece.fr